



Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015

New York – 27 avril - 22 mai 2015

**Intervention de M. Jean-Hugues SIMON-MICHEL
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du Désarmement
Chef de la délégation française**

1er mai 2015

**Grande Commission I :
« Désarmement nucléaire et garanties de sécurité »**

Monsieur le président,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations pour votre accession à la présidence de cette commission et de vous présenter mes vœux de plein succès.

Je m'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne.

Monsieur le président,

L'engagement de la France en faveur du désarmement a été rappelé solennellement par le Président de la République, M. François Hollande, le 19 février dernier à l'occasion du discours qu'il a prononcé à Istres sur la dissuasion nucléaire. La France partage l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, lorsque le contexte stratégique le permettra.

Mais le désarmement nucléaire ne se décrète pas, il se construit. Il ne peut être atteint que par une série de mesures concrètes, étape par étape. La France est bien consciente de l'impatience de certains qui estiment que le désarmement ne va pas assez vite ou assez loin. Le bilan des progrès accomplis depuis 20 ans est pourtant impressionnant : les arsenaux diminués de plus des trois-quarts, les essais arrêtés partout chez les P5.

Les approches qui ne tiennent pas compte du contexte stratégique ne nous feront pas avancer. L'approche du TNP est pragmatique : l'article VI inscrit le désarmement nucléaire dans le contexte du désarmement général et complet. Il tient pleinement compte du contexte stratégique.

Avec le plan d'action adopté par consensus en 2010, nous avons une feuille de route ambitieuse et de long terme. Nous devons poursuivre et renforcer cette feuille de route, sans dévier de la voie tracée, étape par étape.

Monsieur le président,

La France est pleinement consciente de ses engagements au titre de l'article VI. La France agit pour le désarmement, elle a pris des mesures qui sont exemplaires parce qu'elles sont irréversibles.

La France a démantelé son site d'essais nucléaires. C'est achevé et c'est irréversible. Elle a aussi démantelé ses installations de production de matières fissiles. C'est déjà irréversible, même si le programme prendra encore des années pour un coût estimé à plus de 8 milliards d'euros. C'est un effort considérable. La France a également entièrement démantelé la composante sol-sol de sa dissuasion ; elle a réduit d'un tiers la composante sous-marine ; elle a réduit d'un tiers également la composante aérienne. Ce sont des décisions lourdes, dont la mise en œuvre demande des efforts continus, du temps et des moyens. Le désarmement nucléaire, j'insiste, est en France depuis deux décennies un engagement concret de chaque jour.

La France a adopté une doctrine nucléaire responsable, retenue, qui repose sur le principe de stricte suffisance ; la France maintient son arsenal au plus bas niveau possible compatible avec le contexte stratégique. Parce que la France est pleinement consciente des graves effets des armes nucléaires, elle exclut absolument d'utiliser les armes nucléaires comme armes de bataille. La dissuasion française est ainsi purement défensive et strictement limitée à la défense des intérêts vitaux, dans des circonstances extrêmes de légitime défense, un droit reconnu par la charte des Nations-Unies. La dissuasion française respecte pleinement le droit international.

La France est bien consciente des attentes des Etats non dotés. Leurs aspirations à des garanties de sécurité sont légitimes. Le Président de la République française l'a souligné le 19 février. Il a réitéré, pour la première fois à son niveau, les assurances de sécurité données à la Conférence du désarmement en 1995 et dont le Conseil de sécurité a pris acte par sa résolution 984. La France se considère liée par les termes de ces déclarations.

La France a agi aussi collectivement, avec ses partenaires du P5. Ensemble, nous avons établi un processus de consultations régulières pour renforcer la confiance. Dans ce cadre, la France organisera la prochaine conférence du P5. Ensemble, nous avons aussi établi des rapports sur la mise en œuvre du plan d'action de 2010 ; ces rapports ont été rédigés selon un plan commun, défini par un groupe de travail présidé par la France. Ensemble, nous avons fait avancer le dossier des zones exemptes d'armes nucléaires. L'an dernier, nous avons signé, ici même, le protocole au Traité créant une zone en Asie Centrale. La France est le premier Etat à l'avoir ratifié. Nous espérons que le protocole au Traité de Bangkok sur la zone en Asie du Sud-Est pourra être signé sans délai. La France soutient naturellement l'objectif d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Monsieur le président,

Nous devons aller plus loin. Nous devons continuer d'avancer pour mettre en œuvre la feuille de route définie en 2010.

Pour cela, il est essentiel de renforcer la confiance et la transparence. La France a montré l'exemple. Le 19 février, le Président Hollande a annoncé de nouvelles mesures de transparence. Il a donné des chiffres inédits sur la composition de l'arsenal français : 3 lots de 16 missiles océaniques ; 54 missiles air-sol. Il a également annoncé l'ouverture à la communauté internationale de nouveaux sites nucléaires militaires démantelés ou reconvertis. Le 16 avril dernier, j'ai eu le plaisir d'emmener certains d'entre vous visiter la base aérienne de Luxeuil et ses anciennes installations de stockage des armes. Ils ont pu constater la reconversion du site à des fins conventionnelles. Ils ont pu constater aussi à quel point les armes nucléaires étaient conservées auparavant dans les conditions de sécurité les plus rigoureuses, sous une double chaîne de contrôle. Ceux qui étaient là se seront rendus compte par eux-mêmes que le risque d'usage non-intentionnel n'existe pas. Dans quelques semaines, je conduirai une délégation visiter l'ancien site nucléaire du Plateau d'Albion. La France invite tous les autres Etats dotés à faire preuve de la même transparence pour tous les types d'armes nucléaires.

Nous devons aussi agir collectivement à travers le désarmement nucléaire multilatéral.

L'entrée en vigueur du TICE ¹ est la priorité. Elle n'a que trop tardé. Il n'y a pas aujourd'hui de bon argument pour la différer davantage : le système de vérification du traité a pleinement fait ses preuves ; attendre la ratification par d'autres n'est pas davantage une justification à l'immobilisme.

L'autre priorité est le démarrage immédiat de la négociation d'un FMCT². Le TICE a permis de fixer une limite qualitative au développement des armes nucléaires, il faut maintenant fixer une limite quantitative. Chacun peut comprendre qu'avant de commencer à vider la piscine, il faut couper le robinet. Chacun peut comprendre aussi le bénéfice qu'apporterait un traité universel et vérifiable, par rapport à certains moratoires volontaires.

La France se félicite du succès des discussions du GGE³ sur le FMCT, qui est parvenu le 2 avril sous la présidence du Canada à adopter un rapport par consensus. Jamais nous n'étions allés aussi loin dans la substance. Les clivages, lorsqu'on entre dans le détail des mesures concrètes, sont apparus surmontables à tous, quelles que soient leurs sensibilités. Déjà en juin 2014, la Conférence du désarmement avait eu des discussions plus constructives que jamais sur le FMCT.

La France veut prolonger cette dynamique ; elle veut construire sur le succès du GGE. La France a donc déposé le 9 avril à la Conférence du désarmement, un projet de FMCT. C'est un projet ambitieux, réaliste et vérifiable, qui propose des mesures irréversibles.

¹ Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires

² Traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires

³ Groupe d'experts gouvernementaux

Nous devons démarrer sans attendre cette négociation à la Conférence du désarmement. C'est la prochaine étape logique du désarmement multilatéral.

Monsieur le président,
Mes chers collègues,

Le TNP, à travers ses trois piliers, nous permet d'avancer parce que nous sommes unis. Nous devons continuer pas à pas sur la route tracée en 2010 et préserver cet esprit de consensus pour aller ensemble vers un monde plus sûr./.

**2015 Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear
Weapons (NPT)
(New York, 27 April - 22 May 2015)**

**Statement by Amb. Jean-Hugues Simon-Michel
Permanent Representative of France to the Conference on Disarmament
Head of the French delegation**

May 1, 2015

**Main Committee I:
"Nuclear disarmament and security assurances"**

Courtesy translation to English

Mr Chairman,

I would first like to extend my congratulations on your accession to the Chairmanship of this Committee and I wish you every success.

I fully support the declaration made by the European Union.

Mr Chairman,

France's commitment to disarmament was solemnly recalled by the President of the French Republic, Mr François Hollande, in the speech on French nuclear deterrence he delivered in Istres last 19 February. France shares the objective of a world without nuclear weapons, when the strategic context so allows.

But nuclear disarmament cannot be declared - it must be built. It can only be reached through a series of concrete measures, step by step. France is well aware that some parties are impatient, considering that disarmament is not being achieved as quickly or as fully as it should. And yet impressive progress has indeed been made in the last 20 years: arsenals reduced by over three-quarters, tests ceased throughout the P5.

Approaches which fail to take into account the strategic context will not help us to make progress. The NPT approach is pragmatic: nuclear disarmament, under Article VI, falls in the context of general and complete disarmament. It fully takes into account the strategic context.

The action plan adopted by consensus in 2010 provides us with an ambitious and long-term roadmap. We must continue and strengthen this roadmap step by step, without deviating from the chosen path.

Mr Chairman,

France is fully aware of its commitments under Article VI. France is working towards disarmament and has taken measures which are exemplary because irreversible.

France has dismantled its nuclear test site. The process is complete and it is irreversible. It has also dismantled its fissile-material production facilities. This is already irreversible, although the programme will take many more years, with an estimated cost of over 8 billion euros. This is a significant effort. France has also completely dismantled the ground-to-ground component of its nuclear deterrence. It has reduced its submarine and air components by a third. These are major decisions, which require constant effort, time and money to implement. I must once again stress that nuclear disarmament has been a daily reality in France for the past two decades.

France has adopted a responsible, restricted nuclear doctrine based on the principle of strict sufficiency; France maintains its arsenal at the lowest possible level compatible with the strategic context. France is fully aware of the serious consequences of nuclear weapons and thus categorically rules out using nuclear weapons as battlefield weapons. French nuclear deterrence is thus purely defensive and strictly limited to defending its vital interests under extreme circumstances of self-defence, a right recognized by the Charter of the United Nations. French nuclear deterrence is in full compliance with international law.

France is well aware of the expectations of the non-nuclear-weapon States. Their hopes of security assurances are legitimate, as the President of the French Republic highlighted on 19 February. He reiterated, for the first time at his level, the security assurances provided at the Conference on Disarmament in 1995, of which the Security Council took note in its Resolution 984. France considers itself to be bound by the terms of these declarations.

France has also taken collective action, with its P5 partners. Together, we have set up a regular consultation process to build trust. Within this framework, France will host the next P5 Conference. Together, we have also drafted reports on implementing the 2010 action plan according to a common plan, defined by a working group chaired by France. Together, we have made progress on the issue of nuclear-weapon-free zones. Last year, in this very place, we signed the Protocol to the Treaty creating such a zone in Central Asia. France was the first State to ratify it. We hope the Protocol to the Bangkok Treaty on the Southeast Asia Nuclear-Weapon-Free Zone will be signed as soon as possible. Naturally, France supports the objective of a zone free of nuclear weapons and other weapons of mass destruction in the Middle East.

Mr Chairman,

We must go further. We must continue to move forward to implement the roadmap set out in 2010.

To do so, it is essential to strengthen trust and transparency. France has set an example. On 19 February, President Hollande announced new transparency measures. He gave unprecedented figures on the composition of the French arsenal: 3 sets of 16 submarine-borne missiles; 54 air-to-ground missiles. He also announced that French arsenal would open up further dismantled or converted nuclear military sites to the international community. On 16 April, I had the pleasure of giving some of you a tour of the Luxeuil air base and its former weapons storage facilities, to observe the site's conversion for conventional purposes. The opportunity was given to observe the rigorous security conditions under which the nuclear weapons were once stored, under a double control chain. The visitors will have seen for themselves that there is no risk of the weapons being used non-intentionally. In a few weeks, I will take a delegation on a tour of the former nuclear site at the Plateau d'Albion. France calls upon all nuclear-weapon States to make the same effort of transparency for all the categories of nuclear weapons.

We must also take collective action through multilateral nuclear disarmament.

The entry into force of the CTBT⁴ is our priority and is long overdue. At present, there is no good argument to keep postponing it: the Treaty's verification regime has proved its worth; waiting for the ratification of others is not a better justification for inaction.

The other priority is to immediately start negotiations on a FMCT⁵. The CTBT enabled a qualitative limit to the development of nuclear weapons to be set; now we must set a quantitative limit. Everyone can understand that you must turn off the tap before you start emptying the swimming pool. Everybody can understand the benefit of a universal and verifiable treaty, compared to certain voluntary moratoriums.

France welcomes the success of the GGE discussions⁶ on the FMCT, which on 2 April under the Canadian Chairmanship managed to adopt a consensus report. Never before have we made such substantive progress. Once the concrete measures were examined in detail, overcoming differences seemed possible to all, regardless of their sensibilities. In June 2014, the Conference on Disarmament held its most constructive discussions ever on the FMCT.

France wants to sustain this process; it wants to build on the GGE's success. Therefore, at the Conference on Disarmament on 9 April, France formally submitted a draft FMCT. It is an ambitious, realistic and verifiable project which sets out irreversible measures.

We must begin these negotiations at the Conference on Disarmament right away. This is the next logical step in multilateral disarmament.

⁴ Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty

⁵ Fissile Material Cut-off Treaty

⁶ Group of Governmental Experts

Mr Chairman,
Dear colleagues,

Through its three pillars, the NPT enables us to make progress because we are united. Step by step, we must continue along the path chosen in 2010 and maintain this spirit of consensus to move together towards a safer world.